

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:*
AAA Fondation pour l'Accès à l'Allocation d'Actifs, Nyon
2. *Décision de dissolution par:* Office fédéral des assurances sociales
3. *Date de la décision:* 26.02.2009
4. *Echéance de préavis des créances:* **24.06.2009**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*
M. Jacques-André Schneider, avocat, rue de Rhône 100, case postale 3403, 1211 Genève
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques:* Les créanciers de la fondation et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invitées à produire, par écrit, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications auprès de la fondation à Nyon et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres)

Etude LHA, Avocats
1211 Genève

(05027326)